

Erratum

Volume 36, numéro 2, avril-juin 1990

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1028209ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1028209ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(1990). Erratum. *Documentation et bibliothèques*, 36(2), 75–75.

<https://doi.org/10.7202/1028209ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1990

Cet document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

comptes rendus

ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans la description de la notice bibliographique d'un compte rendu dans *Documentation et bibliothèques*, vol. 35, no 4 (octobre-décembre 1989), 190.

La notice bibliographique devrait se lire ainsi :

FONTAINE, France et BERNHARD, Paulette. Principes directeurs pour la rédaction d'objectifs d'apprentissage en bibliothéconomie, en sciences de l'information et en archivistique. Paris, UNESCO, Programme général d'information UNISIST, 1988. 128 p. (P.G.I.-88/WS/10).

Toutes nos excuses aux auteurs de ce volume.

MIQUEL, André. Les bibliothèques universitaires. Rapport au ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Paris, La Documentation française, 1989. 79 p. (Collection des rapports officiels)

Dans un document de quelque quatre-vingt pages, la Commission chargée d'étudier « le problème des bibliothèques universitaires » de France, présidée par André Miquel, présente son rapport à Lionel Jospin, ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Ce document, publié par la Documentation française dans la collection des rapports officiels, fait état des conclusions de la Commission qui avait pour mission d'évaluer l'ensemble des activités et services des bibliothèques des universités, principalement

la capacité d'accueil, la maintenance et le développement des infrastructures immobilières, les achats de livres et abonnements aux revues, les personnels, le fonctionnement des services de lecture, de prêt et de prêt interbibliothèques, le fonctionnement des bibliothèques en service commun et en réseaux, celui du catalogue collectif national des périodiques et le projet de catalogue des ouvrages.

La Commission devait également se prononcer sur les « résultats actuels de la politique d'informatisation des bibliothèques ».

Le rapport proprement dit est précédé de « préliminaires » dans lesquels sont énoncés quelques principes généraux sur lesquels s'est appuyée l'enquête, de même qu'un bref constat global de la situation désastreuse qui règne dans les bibliothèques qui « constituent », selon le rapport, « une des zones sinistrées de l'enseignement universitaire et, au-delà, du tissu national ».

L'ouvrage est divisé en six chapitres suivis d'une conclusion et d'une annexe énumérant les quatorze administrations et organismes, les seize associations professionnelles et syndicats qui ont été entendus par la Commission. À travers des chapitres intitulés « les étudiants et les bibliothèques, les capacités d'accueil et les services offerts, les personnels, les statuts, l'acquisition et la gestion des fonds », on constate qu'il existe dans tous les domaines de graves lacunes.

Selon les statistiques, près de la moitié des étudiants ne s'inscrivent pas à la bibliothèque universitaire, malgré le fait que tous payent annuellement des « droits de bibliothèque ». Ceux qui s'y inscrivent constituent cependant un public fidèle, bien que les places ne soient pas suffisantes (en moyenne une place pour 13 étudiants) et bien que les horaires soient limités (fermeture à 18 ou 19 heures). Ce public étudiant a des besoins documentaires hétérogènes et doit faire face à un problème qui résulte de la « faible coordination sur le terrain entre les enseignants et les bibliothécaires qui rend difficile toute stratégie documentaire d'ensemble ». La Commission propose « une meilleure insertion des bibliothèques dans et pour la communauté universitaire » ; il faudrait, pour y parvenir, d'une part « mettre en place une stratégie dynamique d'information et de formation et, d'autre part, accélérer l'aménagement de l'espace et du temps documentaires », c'est-à-dire élargir le libre accès aux documents, améliorer l'accueil étudiant, accroître les plages horaires et le nombre de jours ouverts dans l'année, 60 heures hebdomadaires étant un objectif minimal à assigner à toutes les bibliothèques universitaires françaises (actuellement, environ 40 heures).

En ce qui a trait à la capacité d'accueil, la Commission constate qu'il y a saturation, que « la situation s'est extrêmement dégradée » malgré un accroissement important des entrées (25 % de 1983 à 1986) et des prêts (le prêt entre bibliothèques a triplé en 10 ans). Selon les prévisions